



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL29-DE

Date de la convocation : 19 septembre 2023  
Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 6 et 37  
29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents : 32  
31 à la délibération 37  
28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 6 et 37  
29 à la délibération 34

Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

### **29. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUÉES AUX CLUBS SPORTIFS**

Lors de sa séance du 7 septembre 2023, la commission « Famille et cadre de vie » a examiné les demandes de subventions exceptionnelles. Elle propose d'allouer les sommes suivantes :

#### **Subventions « Manifestations évènementielles » :**

ASSOCIATION GOLF CLUB DES ALOUETTES	COUPE DE LA VILLE – GOLF (24/09/2023)	1 000 €
MOTOCUB HOLESHOT LES HERBIERS	MOTOCROSS – FINALE CHAMPIONNAT DE VENDEE (10/09/2023)	5 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subvention émises par les associations sportives dans le cadre de leurs activités et manifestations,

Vu l'avis favorable de la commission « Famille et cadre de vie » du 7 septembre 2023,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée en charges des finances, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés aux comptes 326-65748-SUBEVEN et 024-65748 - SUBASSOC du budget primitif 2023.
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée en charges des finances, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Lilian BOSSARD  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023  
Publié électroniquement le : 29 SEP. 2023  
Notifié le :